

Inspection avant embarquement (PVI)

Inspection avant embarquement : présentation générale



- > Un programme de vérification des marchandises avant l'embarquement, le PVI ou PSI en anglais, est un service proposé depuis 1965 par des entreprises d'inspection aux gouvernements des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.
- > Aujourd'hui, une trentaine de pays à travers le monde bénéficient de ce service. Il consiste à effectuer une inspection des marchandises avant leur expédition, à la demande du gouvernement du pays importateur.
- > Depuis 1984, Cotecna propose ses services de PVI sur les cinq continents. Les activités liées à ce service sont régies par "l'Accord sur l'Inspection avant embarquement" de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Les objectifs du PVI :



- > Vérifier la qualité et la quantité des importations.
- > Vérifier l'exactitude de la classification tarifaire.
- > Assister la douane dans la collecte du juste montant des droits et taxes.
- > Donner à la douane une opinion indépendante sur la valeur taxable dans le cadre des formalités douanières.
- > Calculer le montant exact des droits et taxes à payer.
- > Fournir à la douane une base de données actualisée des tarifs.
- > Procurer aux gouvernements des statistiques fiables et actualisées à propos des recettes du commerce et des douanes.
- > Détecter la surfacturation dans le but d'empêcher les virements injustifiés de devises vers l'étranger.

Outre la lutte contre la fuite des capitaux et la perception de revenus fiscaux supplémentaires, l'objectif des gouvernements est d'améliorer les procédures douanières et de protéger l'industrie nationale.

Les services PVI proposés par Cotecna :



1. L'importateur dépose son intention d'importation accompagnée d'une facture pro forma au Bureau de Liaison de Cotecna.
2. Le Bureau de Liaison de Cotecna enregistre les informations et crée un ordre d'inspection (OI).
3. L'OI est envoyé électroniquement au bureau Cotecna dans le pays d'exportation.
4. Le bureau Cotecna établi dans le pays d'exportation :
 - > contacte l'exportateur et fixe avec lui une date et un lieu d'inspection.
 - > effectue l'inspection physique des marchandises. A noter que dans le cas de conteneurs FCL (conteneur plein - Full Container Load en anglais), les inspecteurs de Cotecna surveillent son remplissage et scellent le conteneur en y apposant les sceaux Cotecna.
 - > effectue une classification tarifaire des marchandises, une analyse de prix et émet un rapport contenant les détails de l'inspection.
5. Ces informations sont transmises électroniquement au Bureau de Liaison de Cotecna dans le pays importateur qui émet une Attestation de Vérification (AV).
6. L'AV est imprimée sur du papier de sécurité et transmise à l'importateur. Une copie de l'AV est également envoyée aux douanes.